



Domaine de La Chesnaye

**Espace Mémoire du Patrimoine
de l'Équipement et des Ponts et Chaussées**

Participez au fonds iconographique de l'Espace Mémoire !

CONCOURS PHOTO 2013

Thème : les maisons de cantonniers

Dans le cadre de la préparation de son exposition « Mémoires de Cantonniers » à La Chesnaye dont l'ouverture est prévue au printemps 2013, l'EMPE organise un concours photos sur le thème « Les maisons de cantonniers ».

Vestiges de la grande époque des cantonniers isolés au bord des routes, les cabanes de cantonniers sont aussi représentatives des matériaux et des styles des pays ou des régions dans lesquelles elles subsistent.

Certaines ont été restaurées, d'autres sont encore à l'état de ruines submergées par la végétation, ce qui n'est pas non plus sans intérêt photographique.

S'insérant dans le paysage de la route, les cabanes de cantonniers constituent donc un merveilleux héritage d'un patrimoine disparu.

Règlement :

Les photographies doivent être réalisées au format numérique, avec une définition minimale de 4 000 x 3 000 pixels, soit 12 mégapixels.

Le nombre de photographies remises par chaque candidat au concours est limité à 5 (cinq). Toutefois, les photographies en surplus déclarées hors concours par le candidat seront acceptées pour le fond iconographique.

Les photographies doivent représenter une maison de cantonnier. Chaque candidat est libre de composer la photographie à son idée.

Les retouches et effets sont autorisés mais dans ce cas, le candidat devra également fournir l'original.

Chaque photographie doit être accompagnée d'une notice précisant le lieu précis de la photographie et toute autre indication utile pour la légende de celle-ci.

L'utilisation ultérieure par la FNASCE des photographies reçues est soumise au règlement général portant sur les clause de propriété et de droit d'usage rappelées ci-dessous.

Le jury attribuera les prix sans avoir la connaissance du nom des auteurs et sur les seuls critères indiqués ci-après.

Les auteurs doivent être obligatoirement des adhérents d'une ASCE ou leurs ayant-droit au sens des statuts de leur ASCE.

Clauses de propriété et de droit d'usage :

A la réception des fichiers, la FNASCE accuse réception aux auteurs en indiquant les photographies qu'elle envisage de conserver pour son fonds iconographique.

Ces photographies sont alors enregistrées dans un inventaire avec un numéro spécifique d'identification. Cet inventaire permet de garder trace de l'auteur, de l'année et du lieu connus de la photographie et de tout autre document joint à l'envoi portant sur le commentaire, par l'auteur, des photographies.

Une convention est ensuite adressée à l'auteur afin d'accepter les clauses suivantes :

L'auteur des photographies certifie qu'il en est l'auteur et qu'elles sont libres de droit.

L'auteur consent un droit d'usage sans restriction à la FNASCE pour ses propres besoins (illustrations, expositions,...)

La FNASCE s'engage à citer le nom de l'auteur dans toute utilisation et à soumettre à l'accord de l'auteur toute cession de droit d'usage à un tiers.

Récompenses :

Un jury de membres de la commission EMPE attribuera les prix suivants :

Photo la plus esthétique : les critères de qualité photographique classiques primeront (éclairage, couleurs, contraste, cadrage, composition, détails,...)

Photo la plus insolite : les critères d'originalité primeront

Photo la plus « historique » : les critères d'intérêt par rapport à une rareté du point de vue historique ou patrimonial (devant être expliqué dans la notice d'accompagnement)

Un prix ou deux prix spéciaux du jury, pour des photographies « coup de cœur » du jury qui n'ont pu être retenus parmi les trois premiers lauréats ci-dessus.

Le jury s'attachera à primer des auteurs différents pour l'ensemble des ces prix.

Chaque lauréat et sa photographie primée seront mis en valeur dans l'exposition « Mémoires de cantonniers » et la FNASCE leur attribuera une récompense sous la forme d'un livre de photographies.

Dates et modalités :

Le concours débute le 1^{er} octobre 2012 et s'achève le 31 mai 2013.

Les fichiers doivent être adressés en mode téléchargement à :

Michel Labrousse

Fnascee.labrousse@developpement-durable.gouv.fr

Pour les agents en activité au ministère, télécharger sur Mélanissimo

Pour les candidats extérieurs au ministère, téléchargement sur une plateforme laissée à l'appréciation du candidat.